



## Service ENFANCE LOISIRS



### Une consultation réduite pour un engagement fragile.

La direction de l'enfance a consulté son personnel du Service Enfance Loisirs dans la précipitation pour au final présenter un projet de réorganisation raboté, avec **un impact sur**

- La qualité d'accueil des enfants
- La qualité de servir des agents

D'ailleurs, tous les agents n'ont pas eu cette chance de participer à la consultation. Les contractuels(les), en particulier les vacataires horaires qui occupent une place importante dans les ADL ont tout simplement été évincés et découvrent leurs nouvelles conditions de travail pour la rentrée 2018 :

**Une diminution** du besoin d'animateurs vacataires

**Suite aux visites sur les ADL et à l'AG des animateurs(trices) à la Bourse du Travail ou nous avons pu nous rendre compte d'un mécontentement des collègues nous avons décidé d'interpeler la municipalité au plus vite.**

**Nous avons obtenu un rendez-vous ce Mercredi 20 Juin 2018**

## Compte-rendu de l'entretien avec la municipalité, du 20 Juin 2018 :

**La CGT :** Les adjoints souhaitent commencer plus tôt le matin afin d'organiser la pause méridienne et l'ADL

Réponse municipalité : Mise en place d'un logiciel GTA pour faciliter le travail des adjoints

C'est un poste pédagogique et non administratif

**La CGT :** Les animateurs demandaient soit de capitaliser leurs RTT pendant les vacances ou non, donc d'avoir le choix.

Cette possibilité permettrait de satisfaire l'ensemble des agents.

Réponse municipalité : infaisable !

**La CGT :** Notre cadre horaire ne doit pas être modulable.

Réponse municipalité : Pour le service, il n'y aurait pas d'heures supplémentaires en dehors des permanences. Les heures hors présences enfants pourraient être modulables occasionnellement.

**La CGT :** Nous vous proposons de reporter ce dossier au CTP du 6 Juillet au lieu du 22 Juin 2018.

Réponse municipalité : Le dossier sera présenté tel qu'il est au CTP du 22 Juin 2018 mais nous vous proposons que le syndicat soit associé à des temps de travail l'année prochaine pour réguler les dysfonctionnements.

**La CGT :** Nous souhaitons que les taux d'encadrement soient les mêmes les mercredis et les vacances scolaires,

1 animateur pour 8 enfants en mater  
1 animateur pour 12 enfants en primaire

Réponse municipalité : Nous attendons un texte réglementaire émanant de la préfecture.  
La baisse de fréquentation prévue permettra de maintenir un équilibre



**La CGT** : Quel impact aura cette nouvelle organisation sur l'emploi des vacataires ?

Réponse municipalité : La prévision d'une baisse de fréquentation de 19% le soir et de 8% le mercredi a pour conséquence une **diminution du besoin d'animateurs vacataires**. Cette évolution de la fréquentation n'impactera pas les animateurs titulaires ou en contrat annuel indiciaire mensualisé.  
Estimation des impacts liés à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, par temps d'activité :

**Accueil de loisirs le mercredi : - 15 animateurs**

**Durée des contrats** : Afin d'ajuster les effectifs animateurs à l'évolution des effectifs enfants, les contrats conclus pour l'année scolaire seront découpés en 2 périodes septembre à décembre, puis janvier à juin.

**Réduction de la durée de travail** pour 62 animateurs, notamment sur les soirées

Exemple : 35 postes d'animateurs contractuels Soirs/Mercredis seront transformés en contractuels horaires le mercredi uniquement.

**Estimation des impacts liés à l'évolution des fréquentations, par temps d'activité :**

**Pause méridienne: - 27 animateurs** (réajustement aux effectifs actuels)

**Le budget 2018** a été construit sur la base d'une semaine scolaire de 4,5 jours.

Ainsi, le passage à la semaine de 4 jours doit faire l'objet d'un ajustement budgétaire pour les 4 derniers mois de l'année 2018.

**Dans ces hypothèses, le nombre d'heures de vacances diminuerait de 7 200 heures sur l'exercice 2018 et de 23 559 heures sur un exercice budgétaire complet.**

## **Compte-rendu du CTP du 22 Juin 2018 :**

Au **CTP du 22 Juin 2018** suite aux différentes **interpellations des élus CGT et à la mobilisation du personnel**, la Municipalité a décidé de remettre en place la prise d'une RTT par semaine pendant les vacances scolaires pour les agents titulaires ou ACTP.

***Le syndicat CGT restera attentif aux conditions de travail des collègues à la rentrée 2018 et continuera de porter leurs revendications. Le syndicat CGT mènera s'il le faut des actions qui nous permettront d'être entendus et d'obtenir des avancées dans le cadre d'une réelle concertation.***

Syndicat CGT Ville de St Denis Bourse du travail 9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis  
2ème étage tél : 01-55-84-41-16 adresse mail : cgtx@ville-saint-denis.fr